



Politique d'intégration du Risque de durabilité

NATIXIS
INVESTMENT
MANAGERS
INTERNATIONAL

Sommaire

1. Contexte et champ d'application.....	2
1.1. Concepts et objectifs	2
1.2. Champ d'application	2
2. Gouvernance	2
2.1. Présentation de la gouvernance	2
2.2. Organes de gouvernance et comitologie.....	3
3. Process en matière de gestion des risques	3
3.1. Cartographie des risques de durabilité	3
3.2. Approches de gestion des risques.....	5
3.3. Autres approches complémentaires	5
4. Révision de la politique.....	6

1. Contexte et champ d'application

1.1. Concepts et objectifs

Conformément à la définition de l'article 2(22) du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, les « risques de durabilité » s'entendent comme « des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (« ESG ») qui, s'il se produisent, pourraient avoir une incidence négative matérielle, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

La présente politique traite de l'ensemble de ces types de risques liés aux facteurs ESG qui présentent une matérialité financière pour les titres d'un portefeuille. D'autres facteurs ESG concernent les externalités négatives qui affectent l'environnement et la société. Les incidences financières sur les entreprises dans lesquelles il est investi et les externalités de ces entreprises sont toutefois interdépendantes. Les externalités d'une entreprise, c'est-à-dire les principales incidences négatives, contribuent, à l'échelle locale ou mondiale, aux pressions exercées sur l'environnement et la société (par exemple, la pollution et l'utilisation des sols). Bien que leur niveau d'exposition aux risques diffère et ne soit pas toujours aligné sur leurs impacts directs, les entreprises seront, dans de nombreux cas, finalement affectées par les pressions auxquelles elles contribuent. Les émissions de GES et les risques climatiques en constituent un exemple. Une entreprise peut émettre des quantités importantes de CO₂, et être également exposée, directement ou indirectement à travers sa chaîne de valeur, non seulement à des risques de transition liés au climat, mais aussi à des risques physiques chroniques et aigus associés au changement climatique.

- L'objectif de cette politique est de décrire les mesures prises par Natixis Investment Managers International (« NIMI ») pour gérer les risques matériels de durabilité dans un cadre qui est principalement intégré dans les opérations plus larges de gestion des risques.

1.2. Champ d'application

Le cadre de gestion des risques de durabilité s'applique à NIMI en tant que société de gestion de tête (« ManCo ») exerçant des responsabilités de supervision. Le périmètre couvert englobe l'ensemble des produits pour lesquels NIMI est enregistrée comme société de gestion de tête.

2. Gouvernance

2.1. Présentation de la gouvernance

Déléataires de gestion financière (IMs) : Pour les produits pour lesquels NIMI est la ManCo, la gestion financière est déléguée. Les gestionnaires d'investissement délégués doivent gérer les risques matériels de durabilité pour l'ensemble des fonds, quelle que soit leur classification SFDR, dans le cadre de leurs processus respectifs de gestion des investissements et des risques. Les équipes d'investissement des GI délégués sont responsables de l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement. Il est attendu que les risques de durabilité soient pris en compte aussi bien avant qu'après l'investissement.

Société de gestion de tête : Au niveau de la ManCo, NIMI a mis en place un dispositif conçu pour assurer une supervision efficace de la prise en compte des risques de durabilité aux échelons pertinents de l'organisation et de sa chaîne de valeur.

- Les équipes Finance Durable et Risques de NIMI collaborent à la définition des risques de durabilité (voir cartographie ci-dessous). L'équipe Finance Durable est dédiée aux sujets de durabilité et est composée de membres disposant de plusieurs années d'expérience dans le traitement des problématiques ESG. L'équipe Risques inclut dans son cadre le suivi des risques de durabilité et le fait depuis plusieurs années. Elle est, elle aussi, composée de membres justifiant de plusieurs années d'expérience dans la gestion des risques de différentes natures.
- L'équipe Finance Durable de NIMI collabore avec l'équipe Risques de NIMI sur la sélection des indicateurs et des seuils, et conduit des analyses de portefeuilles et d'émetteurs.
- L'équipe Risques de NIMI est responsable, avec l'implication des experts en Finance Durable, de l'identification, de l'évaluation et du suivi des risques de durabilité.
- Le Comité de Direction de NIMI (Comité Exécutif) conserve la responsabilité ultime de la supervision des processus de gestion des risques de durabilité et valide la présente politique.

- Le questionnaire d'audit annuel (due diligence) envoyé par NIMI aux gestionnaires délégataires, qui comprend des critères d'évaluation de leurs pratiques actuelles, intègre la gestion des risques de durabilité au même titre que n'importe quel autre type de risque parmi les sujets évalués.

2.2. Organes de gouvernance et comitologie

La gestion et la supervision des risques de durabilité chez NIMI s'appuient sur des organes de gouvernance dédiés. Des comités spécifiques sont chargés d'examiner les expositions aux risques et de débattre des alertes émises. Le suivi et la gestion des risques de durabilité reposent notamment sur deux comités clés qui garantissent une supervision régulière :

- **Le Comité de Supervision des Risques d'Investissement de NIMI (IROC - *Investment Risk Oversight Committee*)** : Ce comité mensuel est dédié au suivi des fonds sous différents angles liés aux risques, y compris les risques de durabilité. Il traite des alertes levées sur les problématiques émergentes, le cas échéant, et de leur évolution dans le temps. Si nécessaire, des sujets spécifiques peuvent faire l'objet d'une analyse plus approfondie. Outre les représentants des Risques et de la Conformité, le Directeur de la Finance Durable de NIMI ainsi que le Directeur Général de NIMI participent à ce comité.
- **Le Comité Finance Durable de NIMI (SISC – *Sustainable Investment Steering Committee*)** : Ce comité trimestriel traite d'un ensemble de sujets de durabilité liés aux activités d'investissement. Outre les représentants de différentes fonctions, le Directeur des Risques (CRO) de NIMI ainsi que le Directeur Général de NIMI participent à ce comité.

3. Process en matière de gestion des risques

3.1. Cartographie des risques de durabilité

NIMI a établi une cartographie des risques de durabilité afin d'identifier, d'expliquer et de hiérarchiser les principaux risques liés aux facteurs E, S, G susceptibles d'affecter ses investissements.

Ces risques sont structurés autour de 3 grandes catégories :

- Risque physique
- Risque de transition
- Risque de contentieux/responsabilité et de réputation

Pour chaque catégorie, des principaux facteurs de risque ont été définis afin de comprendre comment ces risques peuvent se matérialiser au travers de canaux de transmission au niveau des entreprises dans lesquelles il est investi. Certains risques sont liés à des incidents tels que des violations de normes internationales, tandis que d'autres peuvent s'inscrire dans une tendance et une perspective à plus long terme.

Liens entre les facteurs ESG et les impacts financiers traditionnels

CATÉGORIE GÉNÉRALE DE RISQUE	ESG	FACTEURS DE RISQUE	CANAL DE TRANSMISSION (<i>effet intermédiaire</i>)	IMPACTS FINANCIERS
Risque physique <i>Exposition aux conséquences physiques de facteurs environnementaux (tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité)</i>	E	Aigus (événements ponctuels, y compris les conditions météorologiques extrêmes, ex. : inondation ou ouragan) Chroniques (résultant de changements à plus long terme du climat et des écosystèmes, ex. : baisse des ressources en eau, hausse des températures, élévation du niveau de la mer)	- Accès réduit aux ressources - Baisse de la production / des rendements - Dommages aux actifs - Perturbation / interruption des activités	- Risque de crédit : augmentation du risque de défaut/dégradation de la notation de crédit - Risque de marché : baisse de la valeur des actifs – dépréciation / augmentation de la volatilité - Risque opérationnel/commercial : suspension d'activité – coûts et pertes de revenus, effet sur la marge opérationnelle, hausse des coûts d'assurance
Risque de transition <i>Exposition aux changements résultant de la transition écologique</i>	E	- Politiques publiques : ex. restriction sur les produits, activités, zones / objectifs, seuils, taxes (ex. taxe carbone), due diligence - Comportement du marché / préférences des consommateurs, risques de réputation - Développements technologiques	- Perturbation des activités - Augmentation des coûts – Opex (ex. secteurs à forte intensité carbone exposés à la taxe carbone / coûts de conformité, R&D, formation) - Nécessité de se transformer – Capex (ex. produit/service obsolète) - Intensification de la concurrence	- Risque opérationnel/commercial : augmentation des coûts, réduction des bénéfices - Risque de marché : désintérêt pour un produit ou activité – alternatives plus attractives, perte de valeur des actifs (actifs échoués) - Risque de crédit : fonds de roulement insuffisant - Risque de liquidité : augmentation du coût de financement
Risque de contentieux / responsabilité et réputation	ESG	- Environnemental : pollution - Social : violation des droits humains - Gouvernance : défaillances dans l'application des codes de conduite des entreprises	- Coûts juridiques / administratifs / d'assurance - Amendes (<i>sanctions pécuniaires</i>) - Dommages et intérêts / indemnisations - Atteinte ultérieure à la réputation	- Risque opérationnel/commercial : coûts de contentieux (<i>ou de litiges</i>)/ amendes, désinvestissement - Risque de marché : baisse du cours de l'action

Liens entre les incidents / tendances ESG et les impacts financiers documentés notamment dans : Autorité bancaire européenne (2021) « Report on management and Supervision of ESG risks for credit institutions and investment firms » et Université de Cambridge, Institute for Sustainability Leadership (2021) « Handbook for Nature-related Risks Key concepts and a framework for identification »

3.2. Approches de gestion des risques

Au niveau de la ManCo, à des fins de supervision, NIMI applique une méthodologie structurée fondée sur les risques pour l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi des risques de durabilité, dans le cadre de son dispositif plus large de gestion des risques.

Identification et évaluation : La méthodologie évalue le risque relatif entre les portefeuilles et entre les émetteurs quant aux impacts financiers potentiels d'événements ou de conditions liés à la durabilité sur la valeur du portefeuille. Elle permet également d'identifier, pour chaque cas, les émetteurs qui contribuent le plus au risque identifié.

Afin d'assurer un suivi structuré, NIMI s'appuie sur un ensemble défini d'indicateurs clés de risque pour mesurer l'exposition aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'avoir un impact financier sur les titres émis tant par des entreprises comme par des États. Ces indicateurs permettent une évaluation continue des niveaux de risque, ainsi que l'identification des concentrations potentielles et sources de risque au sein des portefeuilles.

La sélection des indicateurs est conduite en collaboration par les équipes Finance Durable et Risques de NIMI. Les indicateurs sont sélectionnés sur la base de différents critères tels que la couverture thématique, la matérialité des enjeux, la fiabilité et la disponibilité des données (couverture des émetteurs), la pertinence réglementaire, les performances historiques et les dynamiques de risque prospectives. Dans l'ensemble, les indicateurs permettent l'évaluation du risque relatif selon les critères ESG, la surexposition aux secteurs sensibles et aux controverses. NIMI utilise principalement des données quantitatives issues de fournisseurs de données externes pour étayer ses analyses.

Les indicateurs sélectionnés sont suivis au niveau des produits et les outils utilisés offrent une visibilité sur les titres contribuant le plus au risque, aux fins d'une analyse approfondie des émetteurs et d'une éventuelle escalade. Des seuils de suivi internes ont été définis par NIMI afin d'identifier les expositions aux risques élevées au niveau des fonds et de les expliquer grâce à une visibilité sur les titres y contribuant le plus. Les signaux d'alerte soulevés en fonction des seuils définis peuvent conduire à un examen approfondi par l'équipe Finance Durable.

Évaluation complémentaire et escalade : Après analyse par l'équipe Finance Durable de NIMI de l'exposition aux risques et des mesures de gestion prises par un émetteur donné, en tenant compte de son contexte sectoriel et géographique, et lorsque cela est jugé nécessaire, NIMI engage le dialogue avec le gestionnaire délégataire concerné. Cette démarche vise à recueillir des informations et explications complémentaires, et à s'assurer de sa bonne prise en compte des risques identifiés.

Ces échanges visent à atteindre des conclusions adaptées afin de gérer le risque identifié. Au-delà du simple suivi, les mesures d'escalade potentielles, qui s'inscrivent dans le cadre du processus de décision d'investissement par l'intermédiaire du gestionnaire délégataire, peuvent inclure l'engagement actionnarial auprès de l'émetteur (voir ci-dessous), la suspension de tout nouvel investissement, la réallocation de portefeuille et la réduction de l'exposition, voire, en dernier recours, le désinvestissement total.

Suivi continu : Les indicateurs de risques de durabilité font l'objet d'un suivi continu (mensuel) et sont examinés périodiquement au sein des organes de gouvernance des risques de NIMI décrits ci-dessus. La méthodologie, basée sur les indicateurs et les seuils sélectionnés, est réévaluée lorsque cela est nécessaire afin de refléter l'évolution de la cartographie des risques, les développements réglementaires, l'amélioration de la disponibilité des données ainsi que l'évolution des pratiques de marché.

3.3. Autres approches complémentaires

Exclusions : Les approches d'intégration ESG de certains gestionnaires délégataires prévoient l'exclusion de certains secteurs ou de certaines pratiques, lesquels sont généralement associés à une exposition accrue à divers risques de durabilité sur les plans environnemental, social ou de la gouvernance. Il s'agit donc d'une forme de filtre qui peut contribuer à la gestion des risques de durabilité en réduisant l'exposition potentielle globalement liée à certaines activités.

Engagement et vote : NIMI applique une politique de vote et d'engagement qui définit ses attentes concernant ces actions dans le cadre de la délégation de gestion financière.

Le gestionnaire délégataire exerce les droits de vote sur les résolutions spécifiques liées à la durabilité (ou potentiellement sur d'autres résolutions pour lesquelles les enjeux de durabilité pourraient être pertinents) conformément à sa propre politique de vote.

Dans certains cas, des actions d'engagement sont menées par les gestionnaires délégataires auprès d'émetteurs exposés aux risques de durabilité, et leur positionnement sur ces sujets s'exprime à travers le vote des résolutions. Ces activités s'appuient sur l'évaluation des risques de durabilité, tels que les enjeux liés au risque de transition climatique, et constituent des leviers pour favoriser l'atténuation des risques tout en restant investi.

4. Révision de la politique

La présente politique sera revue annuellement et mise à jour si nécessaire afin de fixer les attentes et de refléter les évaluations et pratiques en vigueur.

Comme mentionné précédemment, le Comité de Direction de NIMI conserve la responsabilité ultime de la supervision des processus de gestion des risques de durabilité et valide la présente politique.

MENTIONS LÉGALES

Le présent document est fourni, par Natixis Investment Managers International, une Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Ce document, destiné aux clients de Natixis Investment Managers International, est fournis exclusivement à des fins d'information et est disponible sur le site internet de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif.

Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Ce document ne constitue pas, de la part de Natixis Investment Managers International, une offre d'achat ou de vente de titres financiers, une sollicitation ou un conseil en investissement.

> Pour en savoir plus
visitez: im.natixis.com